



MUNICIPALITE DE SAINT-GEORGE

GRAND'RUE 4
CASE POSTALE 10
1188 SAINT-GEORGE

TEL. 022 368 12 69

greffe@saint-george.ch

PREAVIS ADRESSE AUX MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-GEORGE

Saint-George, le 30 avril 2018

PRÉAVIS MUNICIPAL No 01 / 2018

Comptes 2017

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. Administration générale

101 *Conseil Communal*

Aucun changement n'est à noter dans ce poste.

110 *Administration*

Stabilité dans les frais de fonctionnement de notre bureau.

111 *Administration générale*

Au poste des charges il y a un montant élevé de CHF 28'615.15 pour les prestations du Service Technique Intercommunal par rapport au budget et aux comptes 2016. Nous avons eu beaucoup de demandes de permis de construire pour des petits agrandissements ou rénovations, principalement de compétence communale. Ces coûts sont reportés auprès du demandeur dans le poste revenu sous : « Permis de construire » CHF 38'192.80.

140 *Aides, dons, cotisations*

Pour rappel, ces cotisations sont versées aux associations faîtières des communes, comme l'ADCV, l'UCV, l'Arboretum, le Parc Jura Vaudois à hauteur de CHF 5.00 par habitant et du Conseil régional pour CHF 20.00 habitant, entre autres.

Pour la rubrique "Aides et dons" on retrouve un montant pour l'aide aux Aînés de la paroisse, le soutien à la sortie des Aînés organisée par la DSG ainsi que des dons à diverses sociétés sportives à but non lucratif dont font partie des enfants St-Georgeais.

Pour l'achat des sapins de Noël, l'entier du bénéfice est reversé au Téléthon.

Sous la rubrique 140.3800.001 « Attribution au fonds de réserve » le montant de CHF 26'914.00 représente la participation de la commune aux projets régionaux acceptés dans le cadre du dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) pour l'année 2017.

150 Affaires culturelles et de loisirs

Il y a une subvention obligatoire pour les écoles de musique correspondant à CHF 8.50 par habitant.

160 Tourisme

A noter que sous la rubrique 160.3520.002 un montant de CHF 1'233.70 aux charges représente notre subvention à la nouvelle ligne de bus fonctionnant de mai à octobre au col du Marchairuz.

180 Transports publics

Le subventionnement des lignes de bus s'élève à CHF 35'592.80.

2. Finances

21 Impôts

L'année 2017 a apporté bien des surprises en matière de rentrées fiscales, heureusement dans l'ensemble positives. Sauf pour l'impôt à la source (CHF 7'793.03) où nous avons un décalage par rapport au budget ou aux comptes 2016 ; cela est dû à des taxations en cours qui ne sont toujours pas validées par le canton. Nous avons aussi profité d'amortir des débiteurs plus que douteux pour un montant de CHF 33'279.21.

Nous pouvons relever les principales différences par rapport au budget :

210.4005 – Impôt prestations en capital : CHF 45'197.15, plusieurs personnes ont pris leur capital sous diverses formes.

210.4040 – Droit de mutation : CHF 72'672.95, il y a eu plusieurs ventes et nouvelles propriétés.

210.4050 – Impôt successions et donations : CHF 124'977.00, dû principalement à une succession en ligne indirect.

210.4411 – Gains immobiliers : CHF 26'249.40, impôt sur la plus-value de la vente de propriétés.

Il faut rester prudent avec ces chiffres car une grande partie est prise en compte à travers les impôts conjoncturels dans la calculation de la péréquation, la facture sociale et la réforme policière pour la participation définitive de la commune envers le canton pour l'année 2017. Solde à payer l'année suivante soit en 2018.

Pour rappel, les impôts conjoncturels sont : les droits de mutation, les gains immobiliers, les successions, donations et frontaliers.

22 Service financier

220 Service de la dette

Comme indiqué plus haut sous le titre 2 Finances et impôts 21, nous avons privilégié la prudence en créant une nouvelle rubrique 220.3510.003 « Provision pour péréquation supplémentaire » d'un montant de CHF 165'000.00 qui couvre le surplus que la commune devra certainement payer par rapport au décompte annoncé par le canton en 2018.

3. Domaines et bâtiments

320 Forêts

Pour la somme de CHF 5'084.10, nous avons créé un chemin vers le parking du télési afin que les camions de longs bois puissent partir en direction du Marchairuz. En effet, beaucoup de ces bois sont vendus en France. C'est également pour éviter le passage au milieu de notre village qui est compliqué.

Lors de l'établissement du budget communal, celui du Groupement Forestier de la Saubrette (GFS) n'avait pas encore été finalisé. C'est pourquoi on remarque au poste « Participation au Groupement forestier » la somme de CHF 103'790.97 (budget CHF 69'550.00) qui comprend les frais du poste des gardes ainsi que les frais de fonctionnement. On peut voir au poste « GFS Bail à loyer » un revenu de CHF 53'574.23, il s'agit du bénéfice des travaux réalisés dans les forêts communales.

Il est à noter que pour cette année les restructurations entamées en 2017 continueront. Il y a eu l'engagement de deux jeunes gardes forestiers. Le poste de directeur a été laissé vacant pour l'instant. Ce travail est effectué par le Président et le Vice-président.

321 Pâturages

Concernant le poste « Réfection du chemin de la Perrausaz » où il y avait CHF 15'000.00 au budget, nous n'avons rien utilisé car nous attendons toujours le retour de l'OFAG concernant le montant de la subvention fédérale.

350 Bâtiments

350 Ancien stand de tir

La diminution de la charge électricité provient de la séparation du comptage électrique.

La participation de tiers pour un montant de CHF 948.20 correspond à la consommation d'électricité hiver 2016-2017 de la Société Coopérative Sportive.

352 Auberge communale

Le poste « Chauffage » pour un montant de CHF 9'198.40 correspond à la période des travaux et changement de locataires entre octobre 2016 et février 2017 ainsi que la consommation pour les bureaux, WC publics, local des jeunes.

La somme de CHF 25'460.10 se compose principalement de :

- CHF 10'486.00 pour la remise en conformité des installations électriques de la cuisine.
- CHF 9'072.00 pour le nettoyage complet du bâtiment avant réouverture de l'auberge.
- CHF 2'502.00 pour le remplacement de 2 fenêtres en cuisine.
- Le solde concerne l'entretien courant et les réparations diverses.

La baisse des loyers est due à la période de non location de l'auberge et d'un bureau à rénover.

353 Ancien collège

Le montant de CHF 4'166.20 concerne les frais de chauffage pour le caveau, les bureaux de la DGE et les communs.

Le montant de CHF 2'101.00 concerne le contrôle OIBT du rez-de-chaussée et sous-sol, la mise en conformité des installations et l'entretien courant.

354 Eglise - Entretien

Le montant de CHF 7'573.75 a été utilisé pour la remise en état des battants des cloches, l'entretien de l'orgue, des toitures et à l'entretien courant.

356 Salle polyvalente

La baisse du montant de l'énergie électrique est due au nouveau contrat gros consommateur. La baisse de consommation chauffage est due au réglage des radiateurs des 3 groupes ventilations.

357 Collèges et UAPE

La somme de CHF 17'760.00 concerne :

- Le remplacement des cylindres suite au vol.
- Le remplacement de plaques de façade cassées.
- La pose de la barrière de l'UAPE.
- Le nettoyage d'été par les jeunes.
- L'entretien courant et contrat détection incendie.

4 Travaux

410 Voirie

Les frais de déneigement sont de CHF 140'275.55, montant comprenant également la facture de l'Etat de Vaud pour le déblaiement de la route cantonale en traversée villageoise.

C'est un montant difficile à budgéter. En effet, à titre d'exemple, cette année nous avons un montant d'environ CHF 30'000.00, mais nous ne savons pas ce que nous réserve les mois de novembre et décembre 2018.

La somme de CHF 8'774.50 comprend l'achat d'une débroussailleuse ainsi qu'une broyeuse à fléaux pour la tonte des bords de routes.

450 Ordures ménagères

Le traitement des ordures est composé de CHF 25'846.48 aux charges et de CHF 36'833.84 aux revenus. Dans les autres postes, on remarque une augmentation dans, l'enlèvement des objets spéciaux, du bois ainsi que les déchets inertes. Concernant le poste « Entretien » nous avons fait faire une plate-forme sécurisée, acheté des poutrelles métalliques pour refaire la place à composte et posé un miroir pour sécuriser la sortie sur la route principale.

N'ayant pu alimenter le fonds de réserve ces dernières années, nous devons probablement adapter la taxe communale si les traitements continuent d'augmenter, car ceux-ci doivent être couverts par la taxe.

460 Egouts

Nous participons toujours à l'étude d'une nouvelle STEP à Allaman, en vue de traiter les eaux usées du bassin versant de l'Aubonne et de répondre aux nouvelles normes sur le traitement des micropolluants, dont nous payons une taxe fédérale annuelle de CHF 8'964.00.

Nous sommes intervenus à la STEP pour un montant de CHF 16'404.71 dans l'année sur le tourniquet répartissant les eaux usées sur le lit bactérien et sur une pompe de relevage. Comme indiqué, nous intervenons de façon restreinte sur cette installation en attente d'une décision des différents partenaires pour un raccordement de réseaux au niveau régional.

5. Instruction publique et cultes

510 *Enseignement primaire*

CHF 296'776.95 pour 93 élèves. Le coût d'un élève se monte à CHF 3'191.15.

Dans cette rubrique, nous retrouvons aussi la participation de CHF 15'000.00 pour le transport des élèves habitant la Côte Malherbe et la Côte Viri.

520 *Enseignement secondaire*

CHF 182'960.46 pour 34 élèves. Le coût d'un élève se monte à CHF 5'381.19.

6. Police

610 *Service de police*

610.3510.002 « Provision réforme policière » pour CHF 15'000.00 sur le même principe qu'expliqué dans le 220 Service de la dette.

7. Sécurité sociale

710 *Prévoyance communale*

ARAS (Association Régionale d'Action Sociale)

Les charges totales pour l'ARAS se montent à CHF 16.82/habitant et se décomposent comme suit :

- ARAS - Frais de fonctionnement : CHF 1.10/habitant.

- ARAS - Subvention : CHF 1.60/habitant.

- AAS - Agences d'assurances sociales, frais de fonctionnement : CHF 14.12/habitant.

Centre social Régional - Informations

Il y a eu 817 dossiers RI (revenu d'insertion) actifs en 2017 pour le Centre social Régional de Nyon. Pour Saint-George : 15 dossiers actifs en 2017 contre 17 en 2016.

Accueil familial de jour

Les charges totales pour l'accueil familial de jour se décomposent comme suit :

- RAT - Frais d'administration : CHF 10'947.00.

- RAT - Contribution d'écolage : CHF 108'264.55 (il a été budgété un montant de CHF 75'600.00).

- RAT - Frais des enfants inter-réseaux : CHF 26'032.70.

- FAJE - Contribution : CHF 5.00/habitant

711 *Cantine scolaire*

Excédent de revenu de fonctionnement de la cantine d'un montant de CHF 10'588.25. En 2017, nous avons acheté 3099 repas à CHF 7.50 HT.

712 UAPE Le Petit Dragon

La commune couvre l'excédent de charges de la structure pour un montant de CHF 29'321.21. Le Réseau d'accueil des Toblerones nous a octroyé une aide exceptionnelle de CHF 15'000.00 et un remboursement de CHF 200.00 afin d'alimenter la caisse de l'UAPE ce qui donne un excédent de charges net de CHF 14'521.21.

720 Prévoyance cantonale

720.3515.004 « Provision facture sociale supplémentaire » CHF 165'000.00 sur le même principe qu'expliqué dans le 220 Service de la dette.

730 Santé publique

L'AVASAD (Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile) : CHF 93.00 par habitant.

8. Services industriels

810 Service des eaux

Achat d'eau très important auprès de la Commune de Gimel pour CHF 88'813.80.

Augmentation des frais liés à l'électricité suite au pompage d'une plus grande quantité d'eau.

Le montant de CHF 2'142.20 « Participation et remboursement de tiers » correspond à l'indemnité de l'ECA suite à un dégât dû à la foudre.

L'augmentation des produits est due à une augmentation de la vente d'eau et des taxes de raccordement.

84 Service de la chaleur-force

840 Chauffage à distance au bois

L'augmentation du poste « Entretien » est principalement due aux diverses pannes survenues (ventilateur Co, moteur hydraulique de la fosse à copeaux, fourniture de pierres de porte de chaudière, fuite du réseau, etc) ainsi qu'aux frais de raccordement de deux abonnés non budgétés pour un montant de CHF 9'923.20.

L'augmentation des imputations internes (heures des employés communaux) est due au problème de fuites du réseau CAD et des diverses pannes.

La baisse massive de la vente de l'énergie liée au problème de fuites du CAD, peut être expliquée comme suit :

- Perte d'environ 400m³ d'eau chauffée à 95°.
- Perte d'énergie suite aux conduites non isolées dans les fouilles sur la route.
- Non-consommation de la laiterie pendant plusieurs mois suite à la pose d'une chaufferie provisoire.
- Baisse massive du rendement des échangeurs des chaudières suite à l'injection de 400m³ d'eau dur (entartrage).
- Embourbage des échangeurs à plaques chez les consommateurs, d'où une baisse de rendement et de vente d'énergie.
- Baisse massive de la vente d'énergie à la salle polyvalente suite au réglage des radiateurs des 3 groupes ventilations.

Conclusion

Nous pouvons noter que la municipalité est restée très vigilante par rapport aux dépenses du ménage communal en effectuant que des travaux vraiment nécessaires et urgents malgré les bons résultats des impôts conjoncturels et a joué la prudence en créant des provisions pour 2018. L'excédent de revenus est porté en diminution du déficit des années précédentes.

Dès lors et compte-tenu de ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Saint-George

- vu le préavis municipal no 01 /2018 ;
- entendu la conclusion du rapport de la commission de gestion et finances ;
- considérant qu'il est porté à l'ordre du jour ;

décide

- ♦ d'accepter les comptes 2017 tels que présentés ;
- ♦ d'en donner décharge à la boursière, à la Municipalité et à la commission de gestion et finances.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 8 mai 2018, afin d'être soumis à l'approbation du Conseil communal de Saint-George.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'expression de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



Alain Domenig



La Secrétaire



Véronique Errecart

Annexes : Comptes et bilan 2017